

Pouvoir s'opposer, Toujours proposer !



Commission Administrative Paritaire du 5 juillet 2013

Catégorie C et B Filière Gestion Publique

Emplois de catégories C et B vacants avant la C A P

Catégorie B emplois vacants		Catégorie C emplois vacants	
ARRAS CH	2	AUBIGNY	1
BAPAUME	1	AVESNES	1
BETHUNE Municipale	1	HENIN BEAUMONT Mun.	1
BRUAY-LA BUISSIÈRE	1	LENS CH	2
CARVIN	1	MARQUION	1
DOUVRIN	2	PONT A VENDIN	1
LENS Municipale	1	BERCK	1
SIP LENS Sud	1	GUINES	1
PAIERIE	1		
PRS	2		
VIMY	1		
AIRE SUR LA LYS	1		
SIP LENS Nord	1		
ST OMER Municipale	1		

Emplois vacants C suite nomination L A de C en B		Emplois vacants C suite concours C I S		Emplois vacants C suite concours C I N	
DDFIP	1	AVESNES	1	DDFIP RH	1
ARRAS Municipale	1	AIRE SUR LA LYS	1	CAMPAGNE	1
PAIERIE	3				
BRUAY LA BUISSIÈRE	1				
AUCHEL	1				
ROUVROY	1				
CAMPAGNE LES HESDIN	1				
SIP CALAIS	1				

Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Secrétaire Départemental, Gabriel Gaillard, Recette des Finances de Boulogne sur Mer (E M R 62)
16 rue Victor Hugo, 62200 BOULOGNE SUR MER

<http://062.cftc-tresor.fr> 06 66 61 81 11 cftc.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC DGFIP 62 : le syndicat constructif qui agit pour ne pas subir.

Compte rendu des élu(e)s C F T C DGFIP 62 en catégories C et B

Johann Waeles	Trésorerie de Vimy	Titulaire Catégorie B
Frédérique Davigny	Trésorerie de Lens- Municipale	Titulaire Catégorie C
Valérie Duez	S I P de Lens Sud	Suppléante Catégorie C
Gabriel Gaillard	E M R 62	Expert Catégorie C et B

14 collègues (3B et 11 C) ont obtenu leur mutation pour le Pas de Calais. A noter qu'aucun ne quittera notre département au 1^{er} septembre 2013.

Catégorie C

La Commission Administrative Paritaire Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 5 juillet 2013. Elle a commencé à 9 h 15 et s'est terminée à 11 h 10. La Présidence était assurée par Mme Andrée Ammirati, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz, et le secrétariat - adjoint par le syndicat CFTC Finances Publiques 62 en la personne de Mme Frédérique Davigny

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour de la C A P L

- 1 Mouvement Local des agents de catégorie C de la filière gestion publique du 1^{er} septembre 2013

1°: Mouvement Local des agents de catégorie C de la filière gestion publique du 1^{er} septembre 2013

10 collègues de catégorie C ont obtenu leur mutation pour le Pas de Calais avec effet au 1^{er} septembre 2013. CFTC DGFIP 62 en est enchantée pour eux et leur souhaite donc la Bienvenue dans notre département. Sur ces 10 collègues, 9 ont obtenu une affectation correspondant plus ou moins à leurs vœux, que ce soit leur premier, deuxième ou troisième choix. Un seul vrai et grave problème existe cependant pour l'affectation d'un(e) collègue. En effet, cette personne est affectée sur un poste comptable situé à plus de 100 km de son domicile. Le problème est que l'intéressé(e) n'a pas le permis de conduire. Cette affectation va donc lui poser des sérieux problèmes. CFTC DGFIP 62 est fortement intervenue auprès de la Direction, mais, malheureusement, force est de constater que la direction n'a pas pu modifier cette affectation. CFTC DGFIP 62 souligne bien le terme pouvoir. En effet, nous savons que plusieurs collègues demandaient la même résidence d'affectation, et que, dans ce cas, la direction est amenée à faire des choix.

Le mouvement complet de la catégorie C concerne au total 25 collègues. 10 arrivent de l'extérieur du département, 10 ont eu une mutation interne au département, 4 collègues de catégorie B sont affectés sur un emploi de catégorie C et un(e) collègue a obtenu sa réintégration suite à une disponibilité.

Concernant les mutations internes au département, 29 demandes de catégories C ont été déposées. Les postes les plus demandés sont : Auchel, 4 demandes, Béthune-Municipale 8, SIP Béthune 8, Bruay la Buisnière-Houdain 6 et S I P de Bruay 4. Il reste donc malheureusement 19 demandes internes non satisfaites, ce qui selon CFTC DGFIP 62 est beaucoup trop. Les collègues concernés subissent directement l'impact de suppressions d'emplois sur leur vie familiale et personnelle.

Vote : CFTC DGFIP 62 s'est abstenue. En effet, comme souvent au cours des CAP Locales, nous ne voulons pas par un vote négatif pénaliser ou dévaloriser les collègues qui ont obtenu (ENFIN) leur mutation. Mais, d'un autre côté, nous ne pouvons pas approuver un mouvement qui laisse sur le terrain des non-mutés internes 19 collègues. De plus, nous ne pouvons et ne voulons pas voter pour l'affectation d'un collègue à plus de 100 km de son domicile.

Catégorie B

La Commission Administrative Paritaire Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 5 juillet 2013. Elle a commencé à 11 h 20 et s'est terminée à 12 h 30 . La Présidence était assurée par Mme Andrée Ammirati, Directrice du Pôle Pilotage et Ressources. Le secrétariat a été pris en charge par Mme Valérie Wimetz, et le secrétariat - adjoint par le syndicat CFTC Finances Publiques 62 en la personne de M. Johann Waelles.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

- ☞ SNUI Solidaires
- ☞ F O DGFIP 62
- ☞ C F T C DGFIP 62
- ☞ C G T DGFIP 62

Ordre du jour de la C A P L

- 1 Approbation des Procès verbaux des CAP Locales des 22 novembre et 14 décembre 2012
- 2 Mouvement Local des agents de catégorie B de la filière gestion publique du 1^{er} septembre 2013

1°: Approbation des Procès verbaux des CAP Locales des 22 novembre et 14 décembre 2012

Les P V rédigés par la Direction n'appelant de notre part aucune modification, CFTC DGFIP 62 a donc voté pour leur approbation.

2°: Mouvement Local des agents de catégorie B de la filière gestion publique du 1er septembre 2013

3 collègues de catégorie B ont obtenu leur mutation pour le Pas de Calais avec effet au 1^{er} septembre 2013. CFTC DGFIP 62 en est enchantée pour eux et leur souhaite donc la Bienvenue dans notre département. Globalement, leur affectation dans le Pas de Calais correspond à peu près à leurs vœux d'affectation. Il n'existe donc pas, comme en catégorie C, de cas extrêmes. Heureusement, car un seul, c'est selon CFTC DGFIP 62 un de trop.

Ce mouvement de catégorie B concerne au total 38 collègues. 3 viennent de l'extérieur du département, 15 concernent les affectations par liste d'aptitude de C en B, 2 concernent une affectation suite à la réussite du concours Interne Spécial, 1 réintégration et 17 mutations internes. CFTC DGFIP 62 tient à adresser ses plus vives félicitations aux lauréats du concours.

Concernant les affectations des collègues promus cadre B par liste d'aptitude, il convient de reconnaître que la direction a respecté dans la mesure du possible les vœux d'affectation des intéressés. Il n'y a pas eu comme dans

un passé récent des mouvements croisés, à savoir : l'agent promu dans le poste X est affecté sur le poste Z, et l'agent promu dans le poste Z est affecté sur le poste X. Globalement, les promus sont affectés à une distance raisonnable de leur domicile. C'est un choix respectable que CFTC DGFIP 62 tient à signaler et souhaite que cet état d'esprit directionnel perdure pour l'avenir. A noter que cette démarche a été la même pour les affectations des lauréats du concours C I S.

38 collègues ont formulé une demande de mutation interne. Comme en catégorie C, les postes les plus demandés sont Béthune-Municipale, 8, SIP Béthune 4, Bruay la Buissière 4 et SIP Bruay 3. Il faut vraiment trouver une solution pour Béthune et Bruay la Buissière pour les très nombreux collègues qui demandent ces affectations. Il reste donc malheureusement 24 demandes internes en catégorie B non satisfaites, ce qui selon CFTC DGFIP 62 est beaucoup trop. Les collègues concernés subissent directement l'impact de suppressions d'emplois sur leur vie familiale et personnelle.

Vote : CFTC DGFIP 62 s'est abstenue : En effet, le même problème existe en catégorie B que pour la catégorie C. CFTC DGFIP 62 ne veut pas, en votant contre ce mouvement, pénaliser les collègues qui ont obtenu satisfaction, que ce soit en mutation interne, en arrivée externe, en nomination par liste d'aptitude ou suite à la réussite d'un concours. En effet, la grande majorité d'entre eux a une affectation correcte. Cependant, CFTC DGFIP 62 n'oublie pas les 24 collègues de catégorie B qui n'ont pas obtenu leur mutation interne dans notre département, et ne peut pas, en conséquence totalement approuver ce mouvement en votant pour.

Au cours des débats de ces 2 CAP Locales, CFTC DGFIP 62 a défendu avec sa hargne et sa véhémence habituelles plusieurs dossiers complexes au niveau humain et personnel, afin d'obtenir des affectations plus proches des vœux des intéressé(e)s. Malheureusement, la direction n'a pas pu ou voulu nous donner satisfaction. **CFTC DGFIP 62** le regrette, le déplore pour les collègues concerné(e)s. Cependant, ces choix, que **CFTC DGFIP 62** conteste totalement, ne relèvent que et uniquement de la Direction de notre département. A elle, DDFIP 62, d'assumer ses choix, avec les conséquences inhérentes... A savoir, refus éventuel de mutation, stress familial et personnel, surcharge de travail. Cette triste liste n'étant, au passage, nullement exhaustive.

CFTC DGFIP 62 ne communiquera pas les noms des collègues concerné(e)s par ces 2 C A P Locales dans son compte rendu. En effet, les listes nominatives d'agents de la DDFIP 62 relatives notamment aux mouvements de mutations et aux promotions, ainsi que toute information de nature à mettre en péril la sécurité des agents ou des locaux, ne doivent pas être rendus accessibles au public (hors DGFIP) via l'internet. **CFTC DGFIP 62 tient à respecter les protocoles définis par la DGFIP.**

Pour information, Postes vacants après la C A P

Catégorie B		Catégorie C	
AVION	1	P R S	1
HENIN-BEAUMONT Mun.	2	LENS CH	1
LENS CH	1	BAPAUME	1
LENS Mun.	1	CARVIN	1
PAIERIE	3		
PONT A VENDIN	1		
ROUVROY	1		
VIMY	1		
CAMPAGNE	1		

